

ALERTE !!!

!! CLASSIFICATION !!

Jeudi 5 juin 2014

Le 15 avril, sur notre blog, nous vous faisons un point d'étape sur le dossier classification. Après des débuts plus que difficiles, **nous pouvions alors espérer que la négociation puisse enfin s'engager réellement.**

Et bien, NON ! Ce qui se passa le 26 mai, fut effarant et dramatiquement grave face à l'importance du sujet.

En effet, la Direction, comme à son habitude, est entrée en séance en énonçant le nombre de réunions que nous avons déjà fait, puis, elle a voulu aborder un nouveau sujet comme si le travail qui restait à faire à la fin de la réunion précédente sur la définition des niveaux d'emploi n'existait plus !



Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, il s'agit de « la fois de trop » et nous avons dit STOP.

Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi ce qui se passe est grave et elle l'a dit en séance.

Il ne suffit pas de compter le nombre de réunions pour considérer qu'il y a eu négociation. Ce procédé n'est ni glorieux, ni correct de la part de l'établissement compte-tenu de l'enjeu et de la difficulté du sujet.

- **NON il n'y a pas eu 7 réunions de négociations**, car en réalité il n'y pas eu de négociations.
- **OUI il y a eu 7 réunions que nous pouvons à la rigueur qualifier de « réunions d'information ».**

Sur ces 7 réunions, **les 2 premières réunions ont consisté à un bras de fer avec la Direction afin que les organisations syndicales obtiennent des moyens pour être accompagnées dans cette négociation difficile** au même titre que la Direction se fait accompagner par un cabinet d'expert. Au final, les moyens alloués sont les mêmes (à quelques virgules près) que ceux alloués en 2011. **Le texte existait déjà ; le sujet aurait donc du se régler en 1 matinée. Si 2 séances furent nécessaires, c'est uniquement par la responsabilité de la Direction !**

Une fois cette étape passée, la Direction Générale a déroulée sa feuille de route, malgré les demandes d'explications sur la méthode, sur les choix faits et le pourquoi de ceux-ci. Non, chaque séance doit passer à un nouveau sujet sans prendre en compte ou résoudre les difficultés et les flous persistants.

ALERTE !!! **!! CLASSIFICATION !!**

A ce stade la DG affiche très clairement, « **PAS de NEGOCIATION** » sur :

- **La méthode**
- **Les critères classants**
- **La cotation des emplois**

Pour tout dire, **il ne reste pas grand-chose à négocier** ! Drôle de façon de faire vivre le Dialogue Social et d'engager une négociation si importante.

À la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi**, nous avons d'abord fait le choix de dire qu'il faut malgré tout avancer et revenir plus tard sur certains sujets, car, ce qui nous anime : c'est l'intérêt du personnel.

Mais, **cette fois-ci, trop c'est trop** ! Le **26 mai** la Direction Générale arrive avec un document s'intitulant : « **Positionnement des emplois du référentiel des métiers de Pôle Emploi** ». Pour vous expliquer (car nous n'avons pas le droit de communiquer les documents de travail), il s'agit de prendre chaque emploi (il y en a une centaine) et de définir son niveau de départ et son niveau de fin.

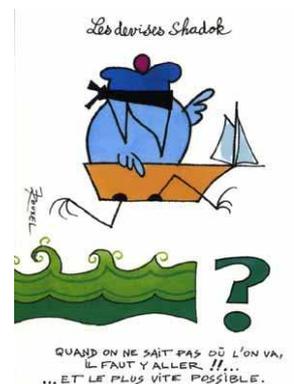
Mais, pour faire correctement et dans les règles de l'art cet exercice compliqué, **il faut préalablement avoir déterminé le nombre de niveaux d'emploi et surtout avoir défini ceux-ci afin de pouvoir les différencier. Ce travail est indispensable pour aborder le positionnement des emplois.**

Impossible de revenir sur ce sujet, la Direction tentant malgré nos demandes de continuer sur le sujet suivant. De plus la Direction nous fait comprendre que nous n'avons rien compris mais que lorsque nous aurons vu la suite les choses seront alors plus claires ! Au final nous attendons toujours depuis mars le projet intégral comme promis par la Direction !

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi s'est opposée fermement à cette nouvelle tentative de passage en force** et, avec une majorité d'organisations syndicales, a exigé de ne pas passer aux sujets suivants tant que les négociations sur les niveaux de classification n'avaient pas pu aboutir.

Ce n'est que contrainte et forcée que la Direction Générale n'a pas pu tenir son ordre du jour.

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** ainsi que d'autres OS ont tenté d'engager les discussions sur les niveaux de classification **mais nous avons du faire face à une direction qui montrait peu d'intérêt pour les propositions des Organisations syndicales.**



ALERTE !!!

!! CLASSIFICATION !!

Pourtant, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi avait produit et donné à la Direction Générale, 2 semaines plus tôt, une proposition de définition des niveaux à nos yeux plus claire et compréhensible par tous (managers et agents).

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi dénonce :

- le **simulacre de négociation** sur la classification
- la **pression faites par la Direction pour mener cette négociation au pas de charge**
- les **menaces faites par la direction de prendre à témoin le personnel si cette négociation échoue.**

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi exige :

- **L'ouverture d'une vraie négociation sur la classification**
- **La détente du calendrier**
- **La mise en place d'un dispositif permettant la prise en compte des expériences passées au sein de l'AFPA, l'ANPE et l'ASSEDIC**
- **Une classification des métiers lisible et claire**
- **Une classification qui offre à tous un véritable déroulement de carrière**
- **Une reconnaissance des qualifications et compétences acquises**
- **Une classification qui ne remette pas en cause les acquis de la CCN**
- **Un accord de repositionnement avec des règles claires et des possibilités de recours en cas de litiges**

La classification nous concerne toutes et tous et nous engage sur le long terme, au delà de 10 ans. L'enjeu de cette négociation est donc MAJEUR.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire à syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr

Si vous souhaitez nous rejoindre, rien de plus simple vous trouverez notre bulletin d'adhésion sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr